

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Département des affaires transversales

78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955 Note de service

DGER/DAT/2023-529 10/08/2023

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion: Tout public

Date limite de mise en œuvre : 09/11/2023 Cette instruction n'abroge aucune instruction. Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes: 3

Objet : Formation en 2023 des équipes pédagogiques des établissements d'enseignement agricoles publics et privés à la suite de la réforme des Brevets de technicien agricole (BTSA) et de la rénovation du BTSA "Gestion et protection de la nature (GPN)".

Destinataires d'exécution

DRAAF DAAF EPLEFPA

Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

ENSFEA

Résumé : Note d'information relative à l'organisation en 2023 d'une formation pour les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement agricoles publics et privés à la suite de la rénovation du Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) "Gestion et protection de la nature (GPN)".

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION DES SIL

Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) « Gestion et protection de la nature (GPN) » est rénové pour la session 2026, rentrée scolaire 2024.

Un dispositif d'accompagnement des équipes de direction et des équipes pédagogiques des établissements d'enseignement publics et privés préparant au BTSA GPN a été mis en place à partir d'octobre 2022 (voir NS DGER/DAT/2021-722 du 27/09/2022).

La présente note de service cadre la session institutionnelle de lancement (SIL) de la rénovation à destination des enseignants intervenant en brevet de technicien supérieur agricole Gestion et protection de la nature.

Le stage de formation initialement prévu à Toulouse les 14 et 15 mars 2023 a été annulé à cause du contexte social. **Une nouvelle session est programmée les 8 et 9 novembre 2023** à Toulouse. Cependant, en fonction du contexte sanitaire, la formation est susceptible de se dérouler à distance. Il conviendra donc de se référer aux convocations qui seront adressées par les services organisateurs.

1.1. Objectifs

L'objectif de cette session de formation est d'aider les équipes à comprendre le sens de la réforme des BTSA et à s'approprier le nouveau référentiel de diplôme du BTSA GPN. Les évolutions du diplôme rénové, leurs enjeux et les incidences sur l'organisation des enseignements et l'évaluation seront présentés.

1.2. Public cible

Sont conviés à ce stage de formation :

- deux enseignants ou formateurs par centre de formation public ou privé (CNEAP ou UNREP) préparant au BTSA GPN dont un enseignant ou formateur coordonnateur de filière ;
- deux représentants des établissements affiliés à l'UNMFREO, issus des établissements ou des fédérations régionales.

Les participants sont les porte-parole des équipes des établissements durant la session, ils sont également les relais d'information et d'animation dans leurs établissements et dans leurs fédérations après la session.

1.3. Programme

Ce stage de formation a fait l'objet d'une construction commune par l'Ecole nationale supérieure de l'enseignement agricole (ENSFEA), l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) et les structures impliquées de la DGER. Il est co-animé par des inspecteurs pédagogiques et des formateurs de l'ENSFEA.

Le programme de ces journées de formation est le suivant :

	Forme	Points abordés
Mercredi 8 novembre MATIN 10h30-12h00 (accueil à 10h00)	Plénière	Accueil / présentation de la session
		Rappel sur la réforme globale des BTSA
		Présentation du sens de la rénovation du référentiel de diplôme
		Point sur l'habilitation

Mercredi 8 novembre APRES-MIDI 13h30-17h30	Ateliers	 Quatre ateliers en parallèle : Atelier 1 et 1bis : Conception d'une situation d'évaluation permettant d'assembler plusieurs capacités
		 Atelier 2 : Répartition des UE dans le temps, incidence sur le pilotage pédagogique Atelier 3 : Appréhender le changement à travers le <i>bloc de compétences 8</i> «Contribuer au dialogue territorial»
Jeudi 9 novembre MATIN 08h30-12h30 (accueil à 08h15)	Ateliers	 Quatre ateliers en parallèle : Atelier 1 et 1bis : Conception d'une situation d'évaluation permettant d'assembler plusieurs capacités Atelier 2 : Répartition des UE dans le temps, incidence sur le pilotage pédagogique Atelier 3 : Appréhender le changement à travers le <i>bloc de compétences 8</i> «Contribuer au dialogue territorial»
Jeudi 9 novembre APRES-MIDI 14h00-16h30	Plénière	Présentation des points saillants de chaque atelier Questions / réponses Bilan et recueil des besoins de formation

Chaque participant suivra deux ateliers sur les trois proposés (1 et 2 ou 1 et 3). Les participants d'un même établissement suivront ensemble l'atelier 1 (ou 1bis) mais se répartiront entre les ateliers 2 et 3 afin de suivre des ateliers différents.

Les ateliers ont été présentés lors du webinaire de décembre 2022. Ils s'appuieront sur un travail initié par les équipes dans les établissements. Des indications pour guider ce travail ont été données lors du webinaire. Elles sont également disponibles sur la plateforme Univert de l'ENSFEA à la rubrique «appui à l'enseignement agricole, DNA» : https://univert.ensfea.fr/course/index.php?categoryid=27

Les documents relatifs à la rénovation des BTSA et au brevet de technicien supérieur agricole « Gestion et protection de la nature » sont disponibles sur le site <u>www.chlorofil.fr</u>. Il est demandé aux participants aux sessions d'accompagnement d'en avoir pris connaissance en amont de la session de formation et de consulter leur équipe pédagogique sur leurs questionnements.

2. DATE ET LIEU DE FORMATION

La session de formation se déroulera en présentiel :

du mercredi 8 novembre à 10h30 au jeudi 9 novembre à 16h30 (accueil à partir de 10h00)

A l'ENSFEA Toulouse
2 route de Narbonne
31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

Code stage NFE1EA0060 - Code session 2023-00001 Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 7 octobre 2023

3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Les personnes inscrites à la session de mars 2023 sont automatiquement inscrites à cette nouvelle session. En cas d'indisponibilité pour ces nouvelles dates, merci de prévenir par courriel la référente qui gère la session <u>nadine.hirtzlin@ensfea.fr</u>

Pour toute question, l'ENSFEA peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation, à l'adresse suivante : appui.fc@ensfea.fr.

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

3.1.1 <u>Pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat (dont l'employeur est le MASA) et qui disposent d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll</u>

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit se connecter à «Mon Self Mobile » : https://formco.agriculture.gouv.fr/minscrire/tele-inscription-sur-mon-self-mobile puis suivre les instructions données sur le site.

3.1.2. <u>Pour les agents contractuels d'établissement (dont l'employeur est l'EPLEFPA) et qui ne disposent pas d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation de la compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation de la compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation de la compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation de la compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation de la compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation de la compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation de la compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation de la compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation de la compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation de la compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation de la compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation de la compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation de la compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation de la compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation de la compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation de la compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation de la compte de la co</u>

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit :

- télécharger la fiche d'inscription (sur

https://formco.agriculture.gouv.fr/fileadmin/user_upload/2.S_inscrire/images/Fiche_d_inscription_FORMC_O_2022_01.pdf ou cf. Annexe 1);

- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches :
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement);
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement qui vérifiera le code stage session RenoiRH Formation.

Le RLF retourne les fiches d'inscription validées de son établissement par envoi scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : appui.fc@ensfea.fr avant la date limite d'inscription.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF et contenant des informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants sont pris en charge par l'ENSFEA, structure organisatrice aux conditions et tarifs en vigueur.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP, UNREP)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (cf. Annexe 2).

L'agent doit:

- renseigner la fiche en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par le directeur d'établissement.

Le directeur d'établissement transmet la fiche dûment complétée et signée pour validation :

- à la fédération nationale du CNEAP pour les établissements relevant du CNEAP,
- à la fédération régionale pour les établissements relevant de l'UNREP.

Ce sont le CNEAP et les fédérations régionales de l'UNREP qui valident les fiches d'inscription des établissements et qui retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : appui.fc@ensfea.fr avant la date limite d'inscription.

Attention : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par le CNEAP et les fédérations régionales de l'UNREP **ne seront pas prises en compte.**

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'ENSFEA.

3.3. Modalités d'inscription pour les représentants des unions fédératives des établissements privés (UNMFREO)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (cf. Annexe 3).

Les fédérations régionales pour l'UNMFREO :

- inscrivent les personnels, chargés de représenter les établissements des MFR ;
- et retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : <u>appui.fc@ensfea.fr</u> avant la date limite d'inscription.

<u>Attention</u>: les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par les fédérations régionales de l'UNMFREO **ne seront pas prises en compte.**

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'ENSFEA.

Le directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER



Demande d'inscription à une session de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscription indiquées sur le descriptif des actions

Nom:	Prénom :	
Courriel agent (obligatoire) :		
Tel professionnel :	Civilité :	Mme M
Fonction(s):	Catégorie :	□ А □ В □ С
Agent d'AC, D(R)AAF, DDI, EPLEFPA avec m	natricule RenoiRH ¹ ou Agent d'une autre	e structure et/ou sans matricule RenoiRH MASA ²
Matricule RenoiRH MASA:		
Structure d'affectation :		
Service ou centre :		
Courriel institutionnel :		
Code stage RenoiRH :	Code session Ren	oiRH:
Libellé :		
Structure organisatrice :		
N° période Dates (début – fin)	Lieu (indiquer « à distance » le cas échéant	t)
1		
2		
3 4		
To a la sia da la dance de (abligatoire)	0.44.	Ill's a Manual of the second o
Typologie de la demande (obligatoire)	Cette demande est	
T1 – Adaptation immédiate au poste de T2 – Adaptation à l'évolution prévisible d		e professionnalisation (PP) du compte personnel de formation (CPF)
T3 – Développement ou acquisition de i	—	,
PEC – Préparation aux examens et con	cours	
Quelles sont vos attentes et motivations préd	cises par rapport à cette formation <i>(obligatoire)</i>	?
Vous devez dater et signer cette f	iche, la faire viser par votre supérieur hiérarchi	ique, puis la transmettre à votre RLF
Fait à , le		Signature
Si cette demande est retenue, elle constitue	un engagement ferme à suivre la formation.	
Avis du supérieur hiérarchique,	Visa du RLF	Visa de l'autorité susceptible d'assurer
chef de service ou d'établissement	(Responsable Local de Formation)	l'indemnisation des frais de mission
favorable défavorable	Nom :	favorable défavorable
Motif (obligatoire en cas de refus) :	Tél : Courriel (obligatoire) :	Motif (obligatoire en cas de refus) :
	oddiner (obligatelie) :	
Nom : Signature et cachet :		Nom :
Signature et cachet .	Signature	Signature et cachet :
Date :	Date :	Date :

¹⁻Les agents d'administration centrale, services déconcentrés et EPLEFPA disposant d'un matricule RenoiRH MASA ont un droit d'accès au Self Mobile Formation. Ils ne doivent utiliser cette fiche que s'ils sont dans l'impossibilité technique de se télé-inscrire et lorsque la date de fin d'inscription est proche. Dans le cas contraire, leur demande sera considérée non valide et rejetée. Ils doivent en parallèle adresser une « Demande d'accès au Self » indiquant nom, prénom et matricule RenoiRH, avec les copies d'écrans des messages d'erreur de connexion à : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr 2-Les agents suivants n'ont actuellement pas de droit d'accès au Self Mobile Formation : agents contractuels sur budget des EPLEFPA, agents des établissements d'enseignement privé et supérieur, des SGCD, des opérateurs et d'autres ministères. Certains ont cependant un matricule RenoiRH.



Service DFA-Appui Mme Nadine HIRTZLIN ☎ 05 61 75 32 28

nadine.hirtzlin@ensfea.fr

ANNEXE 2 2022-2023

Etablissements privés CNEAP, UNREP

Formation SIL BTSA GPN Enseignants - Fiche d'inscription

<u>NOM :</u>	Établissement : Adresse (postale exacte) :
Prénom :	,
Date de Naissance :	Fax:
(à renseigner obligatoirement)	Mél Établissement (obligatoire) :
Catégorie :	Adresse:
Grade :	Tél.:
Mél Professionnel (obligatoire):	Fax:
Vous êtes :	
Directeur adjoint	Structure organisatrice de l'action : ENSFEA Toulouse
Coordonnateur de la filière	Intitulé : SIL BTSA GPN Enseignants
Enseignant	initials . Siz Brox Si N zinosignanto
Autre	Code stage / session RenoiRH Formation : NFE1EA00060 – 2023-00001
Motivations de la demande :	Date: du mercredi 8 novembre au jeudi 9 novembre 2023
Développement personnel	DATE LIMITE D'ENVOI : 7 octobre 2023
Compétences professionnelles	
Nouvelles fonctions	
Nouvelles fonctions Nouveaux programmes	
Nouveaux programmes	Vicas de l'établissement et de la fédération
	Visas de l'établissement et de la fédération
Nouveaux programmes	Visa de la fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP Visa des fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNREP
Nouveaux programmes Avis du Directeur de l'établissement	Visa de la fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP
Nouveaux programmes Avis du Directeur de l'établissement Favorable Défavorable Motif du refus :	Visa de la fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP Visa des fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNREP
Nouveaux programmes Avis du Directeur de l'établissement Favorable Défavorable	Visa de la fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP Visa des fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNREP (envoi groupé)
Nouveaux programmes Avis du Directeur de l'établissement Favorable Défavorable Motif du refus :	Visa de la fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP Visa des fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNREP



Service DFA-Appui Mme Nadine HIRTZLIN ☎ 05 61 75 32 28

nadine.hirtzlin@ensfea.fr

ANNEXE 3

2022-2023

Représentants Etablissements privés UNMFREO

Formation SIL BTSA GPN Enseignants - Fiche d'inscription

NOM: Prénom: Date de Naissance: (à renseigner obligatoirement) Catégorie: Grade: Mél Professionnel (obligatoire):	Établissement : Adresse (postale exacte) : Fax : Mél Établissement (obligatoire) : Adresse : Tél. : Fax :
Vous êtes :	
Directeur adjoint	Structure organisatrice de l'action : ENSFEA Toulouse
Coordonnateur de la filière Enseignant	Intitulé : SIL BTSA GPN Enseignants
Autre	Code stage / session RenoiRH Formation : NFE1EA00060 – 2023-00001
Motivations de la demande :	Date: du mercredi 8 novembre au jeudi 9 novembre 2023
Développement personnel	DATE LIMITE D'ENVOI : 7 octobre 2023
Compétences professionnelles	
Nouvelles fonctions	
Nouveaux programmes	
Avis du Directeur de l'établissement	Visas de l'établissement et de la fédération
Favorable Défavorable Motif du refus :	Visa des fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNMFREO (envoi groupé)
Date : Signature et cachet :	Dates : Signatures et cachets :